

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Direction générale des ressources humaines

CAPET EXTERNE ET CAFEP

Économie et gestion

Session 2012

Option

MARKETING

RAPPORT DU JURY

Présenté par Pierre Vinard
Inspecteur général de l'éducation nationale

LES RAPPORTS DES JURYS DES CONCOURS SONT ÉTABLIS SOUS LA RESPONSABILITE DES PRÉSIDENTS DE JURY

Statistiques générales 2012

Définitions des épreuves

Épreuves d'admissibilité

1. Composition d'économie-droit
2. Composition de sciences de gestion

Épreuves d'admission

3. Leçon sur programme
4. Épreuve sur dossier

Annexes

Annexe 1 : Note à l'attention des candidats admissibles

Annexe 2 : Programme des CAPET et CAFEP Économie et gestion

Annexe 3 : Exemples de sujets de la leçon sur programme

Annexe 4 : Exemples de sujets de la première partie de l'épreuve sur dossier

Annexe 5 : Exemple de sujets deuxième partie de l'épreuve sur dossier

Annexe 6 : Liste des membres du jury

CAPET Externe

Bilan de l'admissibilité

Nombre de candidats inscrits : 950
Nombre de candidats présents : 321
Nombre de candidats admissibles : 103

Moyenne des candidats admissibles : 9,05
Moyenne de l'ensemble des candidats : 6,18

Barre d'admissibilité : 7,25

Bilan de l'admission

Nombre de candidats admissibles : 104 (1 candidat dispensé d'écrit)
Nombre de candidats présents : 88
Nombre de postes : 45
Nombre de candidats admis : 45

Moyenne portant sur les épreuves d'admission pour l'ensemble des admissibles : 9,57
Moyenne sur l'ensemble des épreuves pour les candidats admissibles : 9,32
Moyenne sur l'ensemble des épreuves pour les candidats admis : 11,09

Barre de l'admission : 8,75

CAFEP

Bilan de l'admissibilité

Nombre de candidats inscrits : 218
Nombre de candidats présents : 85
Nombre de candidats admissibles : 13

Moyenne des candidats admissibles : 11,17
Moyenne de l'ensemble des candidats : 6,77

Barre d'admissibilité : 9,75

Bilan de l'admission

Nombre de candidats admissibles : 13
Nombre de candidats présents : 13
Nombre de postes : 5
Nombre de candidats admis : 5

Moyenne portant sur les épreuves d'admission pour l'ensemble des admissibles : 13,77
Moyenne sur l'ensemble des épreuves pour les candidats admissibles : 12,47
Moyenne sur l'ensemble des épreuves pour les candidats admis : 14,35

Barre de l'admission : 13

La définition des épreuves du CAPET externe et du CAFEP – CAPET Section économie et gestion

1- Composition d'économie-droit

- Durée : 5 heures
- Coefficient 3

L'épreuve se compose de deux parties :

- d'une part, une note de synthèse à partir d'un dossier documentaire de dix à quinze pages fourni au candidat ;
- d'autre part, la présentation de réponses argumentées à une série de questions d'ordre économique ou à une série de questions d'ordre juridique.

Le sujet de cette épreuve peut être commun à plusieurs options.

2. Composition de sciences de gestion

- Durée : 5 heures
- Coefficient 3

L'épreuve est spécifique à l'option choisie. Elle consiste en une analyse d'une ou de plusieurs situations de management et de gestion contextualisées, en vue de proposer des solutions.

Épreuves d'admission

1. Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)
- Coefficient 3.

Dans un cadre pédagogique et un contexte d'enseignement donnés, le candidat présente, dans l'option choisie, un projet de séquence pédagogique, intégrée dans une progression (leçon, séance de travaux dirigés, etc.). La présentation est suivie d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est invité à justifier ses choix d'ordre didactique et pédagogique.

2. Épreuve sur dossier comportant deux parties

- Durée de la préparation : 1 heure 30
- Durée totale de l'épreuve : 1 heure
- Coefficient 3

Première partie : soutenance de dossier suivie d'un entretien avec le jury (14 points)

- Durée de la présentation : 20 minutes maximum
- Durée de l'entretien avec le jury : 20 minutes

L'épreuve permet au candidat de montrer :

- sa maîtrise des contenus correspondants aux programmes et référentiels de la discipline ;
- ses capacités de transposition didactique de situations réelles ;
- sa culture technique et professionnelle ;
- sa réflexion sur l'histoire et les finalités de la discipline et ses relations avec les autres disciplines.

L'exposé prend appui sur un dossier d'une dizaine de pages réalisé par le candidat présentant une situation problème et son traitement, dans le contexte d'une organisation qu'il a pu observer au cours de sa formation ou lors d'une expérience professionnelle.

Il porte sur l'exploitation du dossier et consiste à produire une ressource pédagogique ou un support d'évaluation, dans un cadre fixé par le jury en rapport avec l'option choisie.

L'entretien avec le jury permet d'apprécier les capacités du candidat à analyser un contexte réel d'organisation et à l'adapter dans une perspective didactique.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » (6 points)

- Durée de la présentation : 10 minutes

- Durée de l'entretien avec le jury : 10 minutes

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve.

La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies dans le point 1 de l'annexe de l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

Rapport sur les épreuves d'admissibilité

1 Composition d'économie-droit

1.1. Éléments statistiques

COMPOSITION D'ECONOMIE - DROIT	MOYENNE	NOMBRE DE COPIES	NOTE LA PLUS HAUTE	NOTE LA PLUS BASSE
	5,78	440	16	0,5
Partie syn- thèse	7,55/20*		440 copies	
Partie ques- tions (éco- nomie)	4,22/20*		299 copies	
Partie ques- tions (droit)	5,05/20*		117 copies	

* Moyennes réalisées à partir des copies des candidats ayant traité cette partie de l'épreuve.

RÉPARTITIONS DES NOTES

Notes	Nombre de notes obtenues à l'épreuve	Pourcentage	Pourcentages cumulés croissants	Pourcentages cumulés décroissants
N ≥ 15	1	0,23%	0,23%	100%
12 ≤ N < 15	14	3,18%	3,41%	99,77%
10 ≤ N < 12	36	8,18%	11,59%	96,59%
08 ≤ N < 10	54	12,27%	23,86%	88,41%
05 ≤ N < 08	162	36,82%	60,68%	76,14%
N < 05	173	39,32%	100%	39,32%
Total	440	100%		

Dans la répartition des notes, on peut remarquer que 76 % des candidats obtiennent des notes inférieures à 8, contre 20 % entre 8 et 12. Environ 3 % seulement obtiennent une note supérieure ou égale à 12.

72 % des candidats ayant traité les deux parties ont choisi de traiter les questions d'ordre économique, 28 % ont choisi les questions juridiques. 5.5 % des candidats qui ont traité la synthèse n'ont pas traité la 2^{ème} partie sur les questions. Tous les candidats ont traité la note de synthèse. Comme indiqué dans le sujet, aucun candidat n'a panaché les questions.

Note maximale : 16/20

Note minimale : 0,5/20

Par rapport à la session 2011, le jury observe une amélioration sensible des résultats sur la partie relative à la synthèse (7,55/20 en 2012, 6,68/20 en 2011).

En revanche, il constate une baisse des résultats relatifs à la deuxième partie de l'épreuve (questions). Alors que la moyenne sur cette partie était de 6,06/20 l'an passé, celle-ci a chuté à 4,45/20 (moyenne sur les copies d'économie et de droit).

Le jury recommande aux futurs candidats d'approfondir les apprentissages théoriques, au cours de leur préparation, en économie comme en droit, afin de construire des argumentations plus solides.

1.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

1.2.1. Définition de l'épreuve

La composition d'économie - droit (durée 5h / coefficient 3), se compose de deux parties indépendantes :

- d'une part, une note de synthèse à partir d'un dossier documentaire de 10 à 15 pages fourni au candidat ;
- d'autre part, la présentation de réponses argumentées à une série de questions d'ordre économique ou à une série de questions d'ordre juridique.

La note de synthèse doit mettre en évidence les dimensions économique et juridique du sujet et comporter, dans le sujet proposé, 1 500 mots (+/- 10 %).

La note de synthèse reprend les différents éléments du dossier, sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur.

1.2.2. Programmes de l'épreuve

Les programmes de l'épreuve d'économie - droit comportent des éléments communs à toutes les options du concours.

Ces programmes comprennent deux parties, l'une en relation avec les programmes des disciplines correspondantes enseignées dans la série STG (programmes en vigueur le 1^{er} janvier de l'année du concours), l'autre précisant l'étude des thèmes complémentaires.

A) Droit

a) Les thèmes des programmes de droit des classes de première et terminale « sciences et technologies de la gestion », traités au niveau licence.

b) Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- Les régimes juridiques de l'activité professionnelle
- L'adaptation de la relation de travail par la négociation
- Les relations contractuelles avec la personne publique
- Le droit de l'immatériel
- La gestion du risque par le droit

B) Économie

a) Les thèmes des programmes d'économie des classes de première et terminale « sciences et technologies de la gestion », traités au niveau licence.

b) Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- La dynamique de la croissance économique et le développement
- La politique économique dans un cadre européen
- La globalisation financière

- La régulation de l'économie mondiale

1.3. Observations du jury

1.3.1 Remarques d'ordre général

La grande majorité des copies témoigne d'un effort en matière de présentation. Le jury regrette toutefois que de trop nombreux candidats présentent des défaillances en matière d'orthographe et de syntaxe. Les candidats sont invités à prévoir un temps de relecture de leur copie, et à veiller à la lisibilité de leurs écrits.

Il est rappelé aux candidats l'importance de gérer leur temps avec discernement : un trop grand nombre de copies néglige en effet les questions d'ordre économique et juridique.

L'épreuve se compose de deux parties : celles-ci vont faire l'objet de commentaires différenciés.

1.3.2. La note de synthèse

Sujet

À partir du dossier documentaire ci-joint, vous réaliserez une note de synthèse portant sur le thème suivant :

« La gouvernance européenne »

Votre note de synthèse devra mettre en évidence les dimensions économiques et juridiques du sujet et ne devra pas excéder 1 500 mots (+/- 10 %).

Rappel :

La note de synthèse reprend les différents éléments du dossier sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur.

A) RAPPEL DES CONSIGNES RELATIVES AU NOMBRE DE MOTS

Le sujet précise le nombre de mots attendus dans la synthèse: 1 500 (+/- 10 %).

Une grande majorité de candidats n'a pas respecté cette consigne et se voit en conséquence appliquer une pénalité.

Cette observation est loin d'être accessoire aux yeux du jury : les copies présentant un nombre de mots insuffisant manquent aussi souvent d'approfondissement et/ou de clarté et sont donc doublement pénalisées.

Il est demandé aux candidats d'indiquer le décompte du nombre de mots à la fin de la synthèse. Le nombre indiqué est vérifié par le jury.

B) REMARQUES METHODOLOGIQUES SUR LA SYNTHÈSE

La synthèse est un exercice qui doit respecter un certain formalisme. Les candidats sont jugés à la fois sur leur capacité à problématiser et structurer leur propos, mais aussi à sélectionner l'information pertinente tout en la mettant en perspective dans le cadre d'un plan réfléchi.

Ainsi, le jury attend une introduction et un développement. De nombreux candidats ont rédigé une conclusion, il est toutefois rappelé que celle-ci demeure facultative dans une synthèse. Un manque global de maîtrise de la méthodologie de la synthèse a été constaté.

- **Introduction**

Dans un trop grand nombre de copies, celle-ci s'avère trop succincte. Or elle ne doit pas être négligée car elle permet au candidat de contextualiser et de poser une problématique pertinente. L'introduction doit aussi permettre de définir les termes du sujet : en l'occurrence il était ici indispensable d'y définir la notion de gouvernance.

- **Problématique**

De nombreuses copies témoignent d'un effort de problématisation. Toutefois, l'existence d'une problématique ne suffit pas : celle-ci doit révéler une réflexion approfondie sur le sujet pour s'avérer réellement pertinente. Il est en effet rappelé que la problématique sert de fil conducteur au développement.

- **Plan et structuration**

La quasi-totalité des copies propose une structure-cadre pour la synthèse. Toutefois, là encore, l'existence d'un plan ne saurait masquer les carences des candidats quant à l'organisation et à la structuration de leurs idées. Ainsi, dans le développement, de trop nombreux candidats proposent une juxtaposition d'idées sans lien les unes avec les autres. Ainsi, beaucoup ont d'abord proposé un « catalogue » de situations, puis un « catalogue » de solutions.

Le plan choisi doit par ailleurs refléter la problématique annoncée en introduction. Il est préférable de faire apparaître explicitement le plan.

- **Exploitation des documents**

Si les documents sont globalement bien compris, leur restitution n'est pas toujours appropriée. Il est rappelé que chaque document du corpus doit être traité puis restitué à travers la synthèse. Or de nombreux candidats occultent certains d'entre eux. Par ailleurs, même si les candidats ne doivent en aucun cas exprimer d'opinion personnelle, cela ne les exempte pas de faire preuve de recul et de sens critique vis-à-vis des textes proposés.

Quelques copies proposent des arguments qui ne sont pas présents dans les documents. Cette pratique est à proscrire dans le cadre d'une synthèse.

C) REMARQUES QUANT AUX CONTENUS ATTENDUS

Le sujet portait sur une thématique ancrée dans l'actualité : la gouvernance européenne.

A travers les documents proposés, les candidats étaient invités à réfléchir sur les enjeux d'une gouvernance optimale de l'Europe en période de crise :

- Quel avenir pour la zone Euro ?
- Quelles évolutions pour la construction européenne ?

En particulier, il convenait de s'interroger sur les orientations futures de cette construction: intégration ou divergences ? Quels mécanismes de coordination et de coopération ? Fédéralisme ou éclatement ?

De nombreux candidats ont repris à juste titre la définition de la gouvernance qui figurait dans le document 4 : «ensemble des règles, processus et comportements qui influent sur l'exercice des pouvoirs au niveau européen».

Ainsi, la problématique devait permettre de faire le lien entre les choix réalisés en matière de gouvernance européenne et le fonctionnement de la zone Euro à la lumière de la crise économique. Il s'agissait de montrer en quoi la crise est un révélateur des forces et des faiblesses de la gouvernance européenne, comme le suggérait le document 4. Les documents proposaient d'ailleurs de placer la crise grecque à la base du questionnement. On pouvait aussi s'interroger sur la nécessité de changements profonds et radicaux en matière de politique et de coordination économiques, sans lesquels la zone euro ne saurait survivre.

Exemple de plan proposé :

- I – Les dysfonctionnements de la gouvernance européenne expliquent les difficultés actuelles
- II- Les solutions mises en œuvre et envisageables pour y remédier

Compte tenu de la teneur des textes, il était difficile de se départir d'un plan du type dysfonctionnements identifiés/ solutions déjà apportées et à apporter.

Le jury a constaté que certaines synthèses étaient bien trop centrées sur la crise ou sur les politiques économiques européennes et négligeaient les aspects institutionnels et/ou les mécanismes politiques, démontrant le manque de compréhension de la notion de gouvernance.

D) CONSEILS AUX CANDIDATS

L'exercice de la note de synthèse est utile pour apprécier les compétences attendues de futurs enseignants car il évalue la capacité de hiérarchisation et de reformulation d'informations de plus en plus abondantes.

À ce titre, le jury ne peut qu'encourager les candidats à pratiquer régulièrement la lecture de la presse économique et de documents juridiques afin de s'entraîner à une lecture rapide et efficace, dans l'idéal accompagnée d'une prise de notes.

La note de synthèse reste un exercice exigeant, nécessitant une bonne maîtrise méthodologique qui ne peut s'acquérir que dans le cadre d'une préparation rigoureuse et régulière à l'épreuve. La gestion du temps et des documents étant des éléments clés de réussite, la fréquence des entraînements s'impose aux candidats.

Il est fortement conseillé aux candidats d'annoncer et de faire apparaître dans leur copie, le plan adopté.

Les documents doivent être utilisés de façon judicieuse et exhaustive, sans éluder les documents à caractère économique ou les documents à caractère juridique. Il est recommandé de citer brièvement les sources des documents utilisés.

Le candidat doit veiller à ne jamais exprimer d'opinion personnelle, ni faire référence à des connaissances extérieures au dossier documentaire.

Il est rappelé aux candidats de reporter à la fin de leur note de synthèse, l'estimation du nombre de mots (même si le jury se doit de vérifier ce nombre).

La technique de comptage des mots est la suivante : seuls comptent les mots ou groupes de mots entre deux espaces. *Ex. « l'inflation » compte pour un mot / « au-dessus » et « PSC » également.*

Rappel des principes de base de la note de synthèse

La note de synthèse n'est pas un résumé condensé de différents articles. Le but de cette épreuve est

de tirer les informations essentielles de chaque document, puis de les organiser de manière structurée dans son devoir. Dans tous les cas, il s'agit de proposer une information brève, objective, directement utilisable, sur un sujet qui pose problème.

L'objectivité

Une règle fondamentale consiste à éviter la partialité qui n'est pas de mise dans une note de synthèse, quels que soient les arguments développés. Ce n'est pas un rapport personnel et il convient de ne jamais manquer à la règle de l'objectivité qui vaut neutralité.

Étapes de conception de la note

1. Effectuer un feuilletage rapide du dossier documentaire. Regarder quels sont les documents les plus accessibles, quels sont ceux qui semblent longs et techniques, quels sont ceux qui sont structurés. Les plus abordables seront souvent lus en premier alors que les plus techniques, le seront dans un deuxième temps.
2. Concernant la prise de notes, elle doit être active : les idées extraites doivent être reliées progressivement avec celles qui ont été extraites des documents précédemment lus.
3. Problématiser l'idée directrice qui relie les différents documents. La formuler en préalable à l'annonce du plan.
4. Construire un plan, l'annoncer dans l'introduction puis s'y conformer.
5. Articuler son propos en prévoyant des transitions entre parties et sous parties.
6. Éviter qu'à l'intérieur des différentes parties le propos ne se perde en détails et digressions.
7. Ne pas formuler d'opinion personnelle.
8. La conclusion (facultative) doit être concise.

1.3.2. Partie 2 : Questions d'ordre économique ou juridique

Sujet

Le candidat choisira la série de questions d'ordre économique ou d'ordre juridique, **sans possibilité de panachage, en indiquant clairement sur la copie, la nature de son choix.**

Choix N°1 : Questions d'ordre économique

- 1.1 Le développement durable est-il une opportunité de croissance ?
- 1.2 Les défaillances de marché justifient-elles l'intervention de l'État ?
- 1.3 Les pays développés doivent-ils craindre les déficits publics supérieurs au taux fixé par le pacte de stabilité et de croissance (PSC) ?

Choix N°2 : Questions d'ordre juridique

- 2.1 Existe-t-il une structure juridique d'entreprise idéale pour les petites entreprises ?
- 2.2 En quoi le droit du travail favorise-t-il la flexibilité dans les entreprises ?
- 2.3 Le droit de la consommation protège-t-il efficacement le consommateur ?

1. REMARQUES GENERALES

Le traitement des questions a été très souvent négligé par les candidats, que ce soit en économie ou en droit, vraisemblablement en raison d'une mauvaise gestion du temps, mais aussi à cause d'un manque de connaissances. Bien trop souvent, les questions sont traitées de manière superficielle, sans aucune définition des notions. Surtout, les réponses témoignent d'un manque de maîtrise des notions et concepts de base, en économie comme en droit. Par ailleurs, le jury regrette un manque

de rigueur dans le traitement des questions : il est ainsi rappelé qu'un exemple ne saurait faire figure d'argument. Les candidats doivent s'efforcer de proposer des références théoriques solides et pertinentes au vu des questions.

Sur la forme, les candidats doivent certes répondre de manière structurée (il est en particulier indispensable d'introduire, de contextualiser et de définir les termes de la question). Le jury reste néanmoins conscient du temps limité dont disposent les candidats et n'exige en conséquence pas un formalisme comparable à celui que l'on est en droit d'attendre dans une dissertation.

Le jury valorise par ailleurs les candidats qui proposent des connaissances actualisées.

- *Concernant les questions d'économie :*

- Beaucoup de candidats ne sont pas capables de définir certaines notions de base : développement durable, défaillance de marché.
- La notion de développement durable est une notion qui a été trop souvent banalisée. Elle a trop souvent été traitée du point de vue de l'intérêt pour l'entreprise, rarement dans ses enjeux macro-économiques.
- La seconde question a souvent été mal comprise (confusion entre défaillance et déséquilibre du marché) et a montré les insuffisances des candidats dans le domaine de la microéconomie (biens publics, externalités, monopole naturel).
- Beaucoup de candidats résument la théorie économique à l'opposition Keynésiens/Libéraux, les candidats sont donc invités à actualiser et consolider leur connaissance des théories économiques.

- *Concernant les questions de droit :*

- Les connaissances de base ne sont pas maîtrisées. Quelques candidats sont par exemple incapables d'énoncer les différences entre une entreprise individuelle et une société.
- Les questions posées demandaient une vraie qualité de synthèse. Le jury regrette que certaines copies se contentent de proposer un catalogue de connaissances factuelles sans les mettre en perspective.
- Les candidats ne proposent pas assez souvent de connaissances actualisées (lois TE-PA, LME, nouveau statut EIRL...)

2. CONSEILS AUX CANDIDATS

Si en termes de contenus, les programmes de BTS constituent la référence, le niveau minimum requis est bien celui de la licence. En conséquence, il est essentiel de s'appuyer sur les ouvrages universitaires de référence ainsi que sur d'autres sources actualisées. Les concepts et définitions doivent être parfaitement connus et les mécanismes doivent être maîtrisés pour éviter les contre sens.

Le jury rappelle qu'il est indispensable de poser les définitions et de contextualiser pour réussir cette partie de l'épreuve. Il encourage les candidats à soigner leur argumentation et leurs démonstrations.

La gestion du temps restant l'un des enjeux majeurs de la réussite à l'épreuve, le candidat doit veiller à répartir de façon judicieuse son temps entre les deux parties afin de ne pas négliger la deuxième partie sur les questions, au risque de se voir sanctionné par le barème.

1.4. Conclusion

Le jury accorde une grande importance à la maîtrise des concepts et des théories, mais juge aussi la forme de la synthèse et des réponses aux questions. En conséquence, les candidats doivent non seulement avoir des bases théoriques solides, mais aussi développer leurs compétences en termes de méthodologie (synthèse, structuration des idées, problématisation) pour réussir cette épreuve.

2. Composition de sciences de gestion, option « marketing »

2.1. Résultats

	N<5	5<=N<8	8=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>=15	TOTAL
Nombre de notes	106	161	79	45	18	2	411
Pourcentages	25,8 %	39,2 %	19,2 %	10,9 %	4,4 %	0,5 %	100%
Note la plus basse	0,5						
Note la plus haute	16						
Nombre de copies corrigées	411						
Moyenne	6,5						

2.2. Sujets et commentaires

L'étude de cas portait cette année sur le groupe LACTALIS, numéro 2 mondial de l'industrie laitière. Un premier dossier abordait spécifiquement le domaine du management stratégique, une deuxième étude, à portée plus opérationnelle, mobilisait essentiellement les techniques de gestion commerciale, et une troisième partie à teneur plus marketing, permettait au candidat de faire appel à ses connaissances dans la discipline.

PARTIE 1 : La stratégie de développement du groupe

Rappel des questions

- 1.1 Identifiez et justifiez les modes de développement stratégique retenus par le groupe LACTALIS.
- 1.2 Montrez les avantages et les limites du mode de gouvernance familial de LACTALIS.
- 1.3 Déterminez vers quel choix de structure doit s'orienter le groupe LACTALIS pour sa zone LECO ; vous argumenterez votre décision.
- 1.4 Après avoir précisé la nature de ces risques, vous proposerez un plan de prévention et d'accompagnement permettant d'en limiter les effets négatifs.

Cette partie nécessitait une maîtrise et une application des concepts de base du management dans sa dimension stratégique qui ont été souvent absentes des copies.

Les analyses sont restées dans l'ensemble superficielles et parfois trop proches de la paraphrase. Les candidats ont eu dans l'ensemble des difficultés à mobiliser les connaissances théoriques. L'absence de structure dans la formulation des réponses a été constatée.

La question portant sur la proposition d'un plan de prévention et d'accompagnement a parfois été mal comprise et trop souvent sortie de son contexte.

PARTIE 2 : L'étude de projets industriels pour la production de yaourts

Rappel des questions

- 2.1 Calculez les coûts prévisionnels de production pour la fabrication d'un kg de yaourt en tenant compte des capacités actuelles de chacun des sites envisagés.
- 2.2 Évaluez la conséquence de l'investissement supplémentaire sur le coût de production d'un

kg de yaourt dans l'unité de production tchèque.

- 2.3 Présentez les autres critères à prendre en compte dans le choix d'investissement envisagé.
- 2.4 Présentez les apports des marques de distributeurs (MDD) pour le producteur ainsi que les risques liés à cette stratégie de marque sur les plans industriels et marketing.
- 2.5 Sachant que les pots en plastique peuvent contenir 125 g de yaourt, calculez le coût de revient rendu usine de chacun des deux fournisseurs pré-sélectionnés.
- 2.6 Comparez les deux offres sur des critères de sélection et indiquez quel fournisseur vous retenez.

Cette deuxième partie permettait au candidat de réaliser des choix d'investissement pour la production de yaourt dans un premier temps, puis de mobiliser ses connaissances sur les techniques du commerce international concernant le transport des marchandises dans l'importation des produits.

Des difficultés importantes à effectuer les calculs demandés et à synthétiser les résultats ont été relevées, hormis la question sur les coûts de production qui a dans l'ensemble été correctement traitée. Les candidats ont rencontré des difficultés à identifier les autres critères à prendre en compte dans le choix d'investissement. Les techniques du commerce international relatives au transport de marchandises sont dans l'ensemble mal connues. La question sur les marques de distributeurs (MDD) a rarement été traitée du point de vue des producteurs.

PARTIE 3 : Le lancement d'un nouveau produit

Rappel des questions

- 3.1 Présentez le plan de marchéage pour le lancement du twarog Président Delikatny en détaillant, pour chaque variable, les actions à privilégier.
- 3.2 Analysez la proposition du story board réalisé à l'occasion du lancement du twarog aromatisé aux radis.
- 3.3 Proposez des indicateurs de performance permettant de mesurer l'impact du spot publicitaire auprès de la cible.
- 3.4 Rédigez les arguments qui permettront de convaincre les distributeurs de référencer la gamme de twarog Président Delikatny.

La troisième partie était à teneur plus mercatique, et concernait le lancement d'un nouveau fromage, le twarog Président Delikatny. Il s'agissait de présenter le plan de marchéage et les actions à privilégier lors de ce lancement, d'analyser une proposition de story board et de proposer des arguments de référencement.

Les analyses dans l'ensemble sont restées très superficielles et ont démontré une certaine méconnaissance des fondamentaux du marketing. Le contenu du plan de marchéage est peu connu et trop souvent présenté sans aucune structure. L'analyse du story board est peu rigoureuse et consiste trop souvent à décrire les images. Les réponses concernant les indicateurs de performance sont générales et peu adaptées au contexte du dossier. Les arguments sont trop souvent inadaptés aux attentes des distributeurs et manquent de structuration.

Le sujet proposé permettait donc de couvrir l'ensemble des programmes et référentiels concernés par l'option « marketing » de ce concours. Le jury a regretté que les concepts de base de la merca-

tique et du management ne soient pas suffisamment maîtrisés par les candidats. Les réponses ont souvent manqué de structure, de cohérence et de pertinence.

2.3. Conseils aux candidats

2.3.1. Conseils portant sur le fond

- Veiller, lors de la préparation au concours, à s'entraîner suffisamment avec des cas d'entreprise de niveau bac+2 à niveau master, en respectant la durée de l'épreuve ;
- Bien cerner les questions posées ;
- Maîtriser et appliquer tous les champs de connaissances théoriques du management et du marketing ;
- Ne pas négliger l'analyse quantitative (calculs et commentaires) ;
- Présenter des réponses structurées ;
- Répondre à toutes les questions et traiter tous les dossiers ;
- Utiliser un vocabulaire technique et adapté ;
- Respecter la cohérence du cas et tenir compte du contexte.

2.3.2. Conseils portant sur la forme

- Ne pas passer trop de temps à rédiger une introduction, des transitions, et la conclusion ;
- Soigner la présentation de la copie, la rédaction ainsi que l'écriture ;
- Proscrire les paraphrases d'annexes ;
- Être vigilant sur l'orthographe ;
- Éviter les abréviations absconses ;
- Structurer les réponses ;
- Mettre en évidence les éléments essentiels du raisonnement (soulignement, présentation sous forme de tableau) afin de faciliter la correction.

Épreuves d'admission

3) Leçon sur programme

3.1. Rappel de la définition de l'épreuve

Dans un cadre pédagogique et un contexte d'enseignement donnés, le candidat présente, dans l'option choisie, un projet de séquence pédagogique, intégrée dans une progression (leçon, séance de travaux dirigés, etc.). La présentation est suivie d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est invité à justifier ses choix d'ordre didactique et pédagogique.

3.2. Éléments statistiques

	$N < 5$	$5 \leq N < 8$	$8 \leq N < 10$	$10 \leq N < 12$	$12 \leq N < 15$	$N \geq 15$
Pourcentage	10	30	10	15	16	19

102 candidats

Note la plus élevée : 20

Moyenne : 10,07

Pourcentage de notes ≥ 10 : 51 %

3.3. Observations des membres du jury

Dans l'ensemble, les niveaux de préparation sont hétérogènes et les prestations contrastées.

3.3.1. Sur la forme :

Les candidats ont pour la plupart présenté un exposé oral structuré, détaillant leur projet de séquence pédagogique, et respectant le temps imparti. Les jurys ont apprécié les exposés clairs, communicants, durant lesquels l'ensemble des éléments demandés était présenté : objectifs, progression, supports, transversalités,... Une préparation préalable par les candidats d'outils vierges utiles pour l'exposé leur a été profitable.

Certains candidats ont souhaité présenter leur séquence sur l'outil informatique avec profit, d'autres ont également bien tiré parti d'une présentation rigoureuse et méthodique sur papier. Cependant certains candidats ont retenu une présentation sur outil informatique qui a desservi leur exposé, par un manque de lisibilité des documents, une approche non globale de la séquence et une communication avec le jury de moindre qualité.

Le registre du langage de certains candidats n'est parfois pas conforme aux exigences requises.

3.3.2. Sur le fond

Certains candidats présentent un projet de séquence pédagogique basé sur des savoirs maîtrisés et un juste enchaînement des éléments demandés. La prise en compte des données contextuelles est fréquemment abordée, au début de l'exposé.

Cependant, de nombreux candidats ne définissent pas systématiquement les termes du sujet et ne proposent pas de solutions pédagogiquement adaptées. Les enjeux didactiques sont souvent mal identifiés.

Le déroulement de la séquence manque en général de pertinence et de réalisme, et n'est pas délimité avec rigueur. La réflexion sur la progression pédagogique est souvent superficielle et manque parfois de cohérence.

Lors de l'entretien, les candidats parviennent à compléter leur présentation initiale, mais le font de manière incomplète et souvent confuse.

Le jury regrette le manque de variété des supports présentés à l'appui de leur séquence.

Les transversalités avec les autres matières sont simplement citées et non approfondies.

Les propositions d'évaluation sont traitées sommairement.

Certains candidats ne semblent pas pouvoir se remettre en question et s'adapter aux contraintes proposées. On peut parfois s'interroger sur leur capacité à prendre du recul sur leurs pratiques.

3.4. Recommandations aux candidats

Les candidats doivent bien connaître les référentiels et programmes, et les savoirs et compétences associés. Ils doivent maîtriser les concepts mercatiques.

L'observation de classes de différents niveaux et des échanges avec des membres d'équipes pédagogiques sont opportuns pour appréhender les exigences et contraintes du métier d'enseignant.

Lors de la préparation en loge, les candidats veilleront à adapter les ressources apportées au sujet à traiter et non à les transposer de manière brute.

Les candidats s'attacheront à rendre leur exposé communicant en montrant leurs supports de manière lisible et en présentant clairement l'enchaînement des étapes de la séquence. Dans ce cadre, l'outil informatique devra être utilisé à bon escient dans la présentation de la leçon. Ils veilleront à mettre en valeur leurs qualités relationnelles.

Les candidats doivent prendre en considération le contexte pédagogique afin d'opérer des choix pertinents pour le déroulement et le contenu de la séquence pédagogique. Ils veilleront à tenir compte du contexte fourni tout au long de la présentation. Les choix pédagogiques seront explicités et argumentés de manière rigoureuse.

Les enjeux liés au sujet doivent être clairement identifiés. Les supports présentés doivent être variés, concrets et précisés, ainsi que les consignes et questionnements qui y sont liés. Les outils pédagogiques et notamment les TICE seront intégrés judicieusement à la présentation de la leçon. Les candidats ayant une expérience professionnelle du monde de l'entreprise peuvent l'exploiter dans leur séquence à condition d'en faire une bonne transposition didactique.

Les transversalités doivent être mises en évidence de manière concrète. Le candidat sera aussi capable de les expliquer.

Les candidats montreront l'intérêt des propositions d'évaluation et préciseront leur contenu. Ainsi ils incluront l'évaluation dans leur réflexion pédagogique.

Les candidats doivent montrer des qualités d'adaptation et une ouverture leur permettant de se remettre en question.

4. Épreuve sur dossier

4.1. Présentation de l'épreuve sur dossier

Durée de préparation : 1 heure 30

Durée totale de l'épreuve : 1 heure

L'épreuve comporte deux parties, évaluées distinctement.

- **La première partie : L'entretien avec le jury à partir du dossier (14 points)**

Présentation : 20 minutes maximum

Le dossier transmis par le candidat comprend une dizaine de pages présentant une situation problème et son traitement, dans le contexte d'une organisation qu'il a pu observer au cours de sa formation ou lors d'une expérience professionnelle.

L'épreuve porte sur l'exploitation du dossier fourni par le candidat. Elle consiste à produire et à présenter au jury une ressource pédagogique ou un support d'évaluation

Entretien avec le jury : 20 minutes

L'entretien avec le jury permet d'apprécier les capacités du candidat à analyser un contexte réel d'organisation et à l'adapter dans une perspective didactique.

- **La seconde partie : Interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable » (6 points)**

Présentation : 10 minutes

Le candidat doit répondre pendant 10 minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis en début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve.

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant 10 minutes.

4.2. Éléments statistiques

Sur 102 candidats présents la moyenne générale est de 10,03/20

	N<5	5<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>=16
Nbre de notes	13	24	14	11	25	15
Pourcentage	13%	24%	14%	11%	25%	15%
N>=10	51	Plus faible note		01/20		
Moyenne générale	10,03	Meilleure note		20/20		

Partie 1	N<7	N>=7
Nbre de notes	53	49
Pourcentage	52%	48%
Moyenne générale	6,75	
Meilleure note	14/14	

Partie 2	N<3	N>=3
Nbre de notes	37	65
Pourcentage	36%	64%
Moyenne générale	3,28	
Meilleure note	06/06	

Note la plus faible 0/14

Note la plus faible 0,5/6

4.3. Observations des membres du jury

- **La composition du dossier**

Le dossier n'est pas évalué en tant que tel mais sert de support à l'élaboration du sujet par le jury. Sa composition, d'un maximum de 10 pages, détermine la possibilité pour le jury de proposer un sujet accessible pour le candidat et conforme aux attentes de l'épreuve. Ce sujet peut porter sur les enseignements suivants : enseignements de spécialité, management des organisations en pré-bac ou des entreprises en post-bac, droit et économie en classe de Terminale ou de BTS.

Répartition des sujets élaborés par les jurys sur les dossiers reçus à la session 2012 :

Documents à produire :	Nombre	%
Ressources pédagogiques	82	76%
Documents d'évaluation	26	24%
	108	100%
Enseignements :		
Matières de spécialité	81	75%
Management	20	19%
Droit et économie	7	6%
	108	100%
Niveau et Type de classe		
BTS	74	69%
1ere/Terminale	34	31%
	108	100%

Un dossier de qualité est un dossier riche qui permet la création, par le candidat, de ressources pédagogiques et de supports d'évaluation diversifiés et pertinents pendant son temps de préparation.

Un certain nombre de dossiers ne répondent pas aux exigences de l'épreuve pour les motifs suivants : dossiers présentant une leçon détaillée et/ou limitant la diversité des transpositions pédagogiques et/ou proposant des supports de cours et/ou se résumant en une compilation de documents commerciaux (type catalogue) et/ou reposant sur des documents trop anciens et/ou ne comportant aucun document exploitable.

- **Première partie : L'entretien avec le jury à partir du dossier**

Certains exposés sont encore trop courts. Certains candidats utilisent trop de temps à se présenter personnellement ou à livrer des éléments de description de l'organisation sans lien avec le sujet proposé par le jury. Des candidats présentent la problématique globale de l'organisation choisie sans tenir compte de la consigne de travail qui leur a été donnée, c'est-à-dire la transposition d'une situation réelle en éléments exploitables dans une situation d'enseignement précisée par le jury. Trop de candidats restent prisonniers de leur dossier.

La notion de ressource pédagogique est souvent mal comprise ou perçue restrictivement en se limitant à certains supports. (Ex. document écrit descriptif de l'organisation). La sélection des documents adaptés ne suffit pas, le candidat doit proposer une ressource pédagogique ou un document d'évaluation formalisé.

Peu de candidats font le lien entre les contenus et les objectifs qu'ils définissent eux-mêmes.

Les candidats ignorent trop souvent le contenu des différents diplômes de la filière économie-gestion et ne sont donc pas capables d'établir des transversalités pertinentes. (Mercatique, management, éco-droit mais aussi français, culture générale, langues.....)

Ils manquent également de recul par rapport aux évolutions de la discipline et de la filière économie-gestion. (Ex. distinction post bac/pré bac ; distinction référentiel/programme et compétences/savoirs).

Pour un certain nombre de candidats, le jury constate des lacunes importantes sur des connaissances de base dans les divers enseignements (mercatique, droit, management des entreprises...) ce qui nuit à la didactisation de la situation mais aussi à la recherche de transversalités.

- **Seconde partie : agir en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable**

Cette partie est globalement comprise par les candidats et mieux traitée que l'année dernière. L'exposé a été en général bien structuré avec présentation d'un plan et des propositions de solutions. Le jury a apprécié que les candidats connaissent les dix compétences professionnelles du professeur.

Un effort de prise en compte de la dimension éthique du métier a été remarqué par le jury. Les candidats ont apparemment tenu compte des recommandations faites par le jury l'an passé et ont cherché à prendre en compte, non plus seulement la gestion individuelle de la situation (le professeur dans sa classe), mais ont su intégrer tous les acteurs de l'environnement scolaire et institutionnel (exemples : professeur principal, équipe pédagogique, CPE, proviseur, rectorat....).

Toutefois, dans certains cas, ces connaissances mériteraient d'être encore approfondies, notamment sur le rôle des différents membres de l'institution éducative. De nombreux candidats ne connaissent pas, par exemple, le contenu d'un règlement intérieur, la procédure d'un conseil de discipline, l'échelle des sanctions...

Concernant la proposition de solutions, peu de candidats ont véritablement réussi à se projeter dans la situation qui leur était proposée. De ce fait, les solutions proposées sont souvent superficielles, mal adaptées et manquent parfois de bon sens.

3.2. Les conseils du jury

- **Composition du dossier**

Les candidats qui ont eu de bons résultats ont présenté un dossier riche et diversifié (nature, support, portée des documents) et ont produit des ressources exploitables mais non didactisées. La cohérence a été assurée par une description professionnelle de l'organisation.

Il est ainsi souhaitable que le dossier mette en valeur une ou des problématiques claires de l'organisation observée et contienne des documents annexes suffisamment pertinents pour pouvoir servir de support au questionnement du jury.

La plupart des candidats ont respecté la contrainte de dix pages, évité les fautes d'orthographe et proposé un contexte mercatique et commercial.

Il est donc conseillé aux candidats de ne pas restreindre leur dossier à une utilisation exclusive sur un niveau donné. Les meilleurs candidats ont montré leur capacité de décentrage et d'adaptabilité et ont été également en mesure de décrire de façon opérationnelle des ressources complémentaires nécessaires.

Les candidats dont le dossier est trop axé sur une seule thématique ou qui présenterait déjà une situation didactisée doivent s'attendre à ce que le jury leur propose un sujet totalement différent qui s'appuiera cependant sur les annexes professionnelles fournies.

- **Préparation du sujet :**

Pour répondre au sujet posé par le jury, le candidat doit pendant sa préparation choisir dans son dossier le ou les éléments qu'il souhaite exploiter, justifier ses choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier si besoin d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

A partir du sujet fourni par le jury et du dossier, il s'agit de didactiser une situation vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une leçon.

Le candidat devra être particulièrement attentif à l'extrait du référentiel fourni pour didactiser sa situation.

Rappel aux candidats : aucun élément ressource, autre que ceux créés par le candidat pendant le temps de composition ou contenus dans le dossier n'est accepté.

- **Entretien avec le jury à partir du dossier**

Le jury conseille aux candidats de se présenter très rapidement (2mn maximum).

La présentation doit être structurée et la structure annoncée. Par exemple, le candidat pourra utilement présenter la contextualisation de la situation de travail proposée par le jury, les objectifs généraux et opérationnels rattachés au contexte, la proposition de ressource(s) pédagogique(s) ou d'évaluation, leur exploitation, leur évaluation, et leurs transversalités.

Les transversalités annoncées doivent être approfondies, pertinentes et maîtrisées.

Les candidats devront dans leur préparation renforcer leurs connaissances des programmes et référentiels de la filière économie et gestion commerciale. Il est rappelé que les programmes et référentiels de référence sont ceux de la série STG mercatique et des BTS NRC, MUC et CI.

Le jury conseille vivement aux candidats de profiter de l'opportunité de stages en établissements scolaires pour mieux appréhender les réalités pratiques du métier et le fonctionnement du système éducatif.

Les candidats qui réussissent sont ceux qui maîtrisent les connaissances de base dans les divers enseignements (mercatique, droit, management des entreprises...).

Enfin, le bon candidat doit être à l'écoute et savoir rebondir sur les pistes proposées par le jury.

- **Agir en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable**

Recommandations

L'exposé doit être structuré avec une annonce claire du plan suivi.

Le candidat doit apprendre le fonctionnement du système éducatif : conseil de discipline, contenu du règlement intérieur, hiérarchie des sanctions...

Les solutions proposées doivent être concrètes et empreintes de bon sens. La situation devra être analysée plus en profondeur afin de permettre au candidat d'envisager différentes hypothèses.

Le candidat devra éviter les généralités, une approche trop théorique ou naïve voire idéaliste du métier d'enseignant, et se placer véritablement dans une logique de classe.

Les solutions proposées devront donc être précises, pratiques, praticables.

Globalement enfin, le jury conseille aux candidats d'avoir une meilleure gestion de leur temps d'exposé (pour chacune des parties) et de tirer mieux parti du temps alloué.

ANNEXES

Annexe 1 : Note à l'attention des candidats admissibles aux concours externes des CAPET et CAFEP section Économie et gestion, options « communication, organisation et gestion des ressources humaines » et « marketing ».

Cette note a pour objet de préciser les conditions de déroulement des épreuves d'admission pour la session 2011 des concours.

Pour l'épreuve dite « **Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat** » pendant la préparation (3 heures) et durant l'épreuve (1 heure), le candidat est autorisé à utiliser tout document personnel, programmes et référentiels, ressources pédagogiques, manuel scolaire, ouvrages de référence, etc., sur support imprimé ou sur support numérique.

Il est autorisé à se munir d'un micro-ordinateur portable ou d'une tablette numérique, dont il s'assure de l'autonomie de fonctionnement, et à l'utiliser pendant la préparation et durant l'épreuve. La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.

Le sujet qui sera remis au candidat comportera des informations relatives au cadre pédagogique (matière, niveau, série et éventuellement spécialité de la classe) ainsi qu'au contexte d'enseignement (caractéristiques de l'établissement, de la classe, circonstances éventuelles, résultats acquis, etc.).

Pour l'**épreuve sur dossier**, pendant la préparation (1 heure trente) et durant l'épreuve (1 heure), le candidat est autorisé à consulter le dossier support de l'épreuve qu'il a constitué, uniquement sur support imprimé, ainsi que le texte des sujets (1^{ère} phase et 2^{ème} phase) qui lui ont été remis par le jury, à l'exclusion de tout autre document personnel ou de référence.

Pour la première partie, le questionnement du jury porte sur l'exploitation du dossier et consiste à produire une ressource pédagogique ou un support d'évaluation, dans un cadre fixé par le jury en rapport avec l'option choisie (le cas échéant, le référentiel correspondant sera fourni avec le sujet). L'entretien avec le jury permet d'apprécier les capacités du candidat à analyser un contexte réel d'organisation et à l'adapter dans une perspective didactique.

Le dossier (en deux exemplaires pour le jury) doit parvenir au secrétariat du jury (à l'adresse de l'établissement d'accueil) cinq jours francs, au moins, avant le début des épreuves d'admission.

Pour la seconde partie, le questionnement du jury porte sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies dans le point 1 de l'annexe de l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

Annexe 2 : Programme des CAPET et CAFEP Économie et gestion

Section économie et gestion

Les dispositions ci-après présentent les programmes des options :

- Communication, organisation et gestion des ressources humaines
- Comptabilité et finance
- Marketing
- Conception et gestion des systèmes d'information
- Gestion des activités touristiques

À la session 2011, seules les options communication, organisation et ressources humaines et marketing sont ouvertes au recrutement par la voie du concours externe de l'enseignement public et de l'enseignement privé.

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission comporte des éléments communs à toutes les options du concours et des éléments spécifiques à chacune d'entre elles.

1 - Programmes communs

Ces programmes comprennent deux parties, l'une en relation avec les programmes des disciplines correspondantes enseignées dans la série STG (programmes en vigueur le 1er janvier de l'année du concours), l'autre précisant l'étude de thèmes complémentaires.

1.1 Droit

A - Les thèmes des programmes de droit des classes de première et terminale « sciences et technologies de la gestion », traités au niveau licence.

B - Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- Les régimes juridiques de l'activité professionnelle
- L'adaptation de la relation de travail par la négociation
- Les relations contractuelles avec la personne publique
- Le droit de l'immatériel
- La gestion du risque par le droit

1.2 Économie générale

A - Les thèmes des programmes d'économie des classes de première et terminale « sciences et technologies de la gestion », traités au niveau licence.

B - Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- La dynamique de la croissance économique et le développement
- La politique économique dans un cadre européen
- La globalisation financière
- La régulation de l'économie mondiale

1.3 Management des organisations

A - Les thèmes des programmes de management des organisations des classes de première et terminale « sciences et technologies de la gestion », traités au niveau licence.

B - Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- L'entrepreneuriat et le management
- Le développement stratégique
- La gestion des ressources humaines
- La gestion des ressources technologiques et des connaissances

2 - Programmes spécifiques à chacune des options

Les programmes de référence de la série « sciences et technologies de la gestion » ou des BTS mentionnés sont ceux en vigueur au 1er janvier de l'année du concours

2.1 Option communication, organisation et gestion des ressources humaines

A - Les thèmes du programme de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies de gestion » dans la spécialité « communication et gestion des ressources humaines », traités au niveau licence.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « assistant manager », traités au niveau licence.

2.2 Option comptabilité et finance

A - Les thèmes du programme de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies de gestion » dans la spécialité « comptabilité et finance d'entreprise », traités au niveau licence.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « comptabilité et gestion des organisations », traités au niveau licence.

2.3 Option marketing

A - Les programmes de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies de gestion » dans la spécialité « marketing », traités au niveau licence.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans les référentiels des BTS « management des unités commerciales », « négociation et relation client », « commerce international » traités au niveau licence.

2.4 Option conception et gestion des systèmes d'information

A - Les programmes de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies de gestion » dans la spécialité « gestion des systèmes d'information », traités au niveau licence.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel décrits dans le référentiel du BTS « informatique de gestion »/BTS « services informatiques aux organisations » traités au niveau licence.

C - Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- Principes, démarches et outils de modélisation des processus
- Architectures réseaux, conception, évolution, administration
- Bases de données, méthodes et outils de développement d'applications
- Management de projets de système d'information

2.5 Option gestion des activités touristiques

A - Les thèmes des programmes de la spécialité « communication » de la classe de première de la série « sciences et technologies de gestion », traités au niveau licence.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel des BTS « animation et gestion touristiques locales » et « ventes et productions touristiques », traités au niveau licence.

Annexe 3 : Exemples de sujets de la leçon sur programme

Sujet 1

CAPET EXTERNE/CAFEP D'ECONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2012

EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Leçon sur programme

Coefficient 3

Préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)

Rappel de la définition de l'épreuve : *Dans un cadre pédagogique et un contexte d'enseignement donnés, le candidat présente, dans l'option choisie, un projet de séquence pédagogique, intégrée dans une progression (leçon, séance de travaux dirigés, etc.). La présentation est suivie d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est invité à justifier ses choix d'ordre didactique et pédagogique.*

Vous avez la responsabilité de l'enseignement de Mercatique en classe de Terminale STG spécialité Mercatique

Le contexte pédagogique est le suivant :

Lycée de la région toulousaine.

Effectif : 32 élèves (17 filles et 15 garçons) dont 2 redoublants.

L'attention des élèves est parfois difficile à maintenir. Le groupe est malgré tout réactif ; il sait s'intéresser mais les interventions manquent souvent de discipline. Les élèves apprécient le travail en travaux dirigés ; ils ont des difficultés à conceptualiser. A la fin du mois d'octobre ils ont particulièrement apprécié le travail fait en groupes sur une enquête par questionnaire élaboré grâce à un logiciel de dépouillement d'enquêtes.

Le projet de séquence pédagogique demandé est planifié à la fin du mois de novembre.

Un des trois thèmes de sujets d'études de la spécialité mercatique, pour l'épreuve de spécialité du baccalauréat STG, porte en 2012 sur la fixation du prix.

Vous présenterez un projet de séquence pédagogique sur le thème suivant

La valeur de l'offre : La détermination du prix

En vous appuyant sur les ressources mises à votre disposition, vous présenterez :

- Les objectifs,
- La place de la séquence dans votre progression pédagogique,
- Le déroulement envisagé,
- Les supports et outils utilisés notamment numériques,
- Vos propositions en matière d'évaluation,
- Les transversalités que vous envisagez,
- Les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

Sujet 2

CAPET EXTERNE/CAFEP D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2012

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Leçon sur programme

Coefficient 3

Préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)

Rappel de la définition de l'épreuve : *Dans un cadre pédagogique et un contexte d'enseignement donnés, le candidat présente, dans l'option choisie, un projet de séquence pédagogique, intégrée dans une progression (leçon, séance de travaux dirigés, etc.) La présentation est suivie d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est invité à justifier ses choix d'ordre didactique et pédagogique.*

Vous avez la responsabilité de l'enseignement de mercatique en classe de Terminale STG spécialité mercatique. Le contexte pédagogique est le suivant :

La classe de terminale STG spécialité mercatique se situe au sein d'un lycée général et technologique, en zone montagnaise, dans l'Académie de Montpellier.

L'effectif est de 24 élèves.

Vous êtes professeur principal de cette classe. Un des axes du projet d'établissement est son intégration dans l'environnement économique local et vous vous inscrivez dans cette démarche.

La séquence en demi-groupe que vous devez préparer se déroule au mois de janvier. Quatre heures en classe entière ont été précédemment consacrées au thème étudié.

Vous présenterez un projet de séquence pédagogique sur le thème suivant :

Le recueil et l'analyse de l'information commerciale

Les études qualitatives et quantitatives

En vous appuyant sur les ressources mises à votre disposition, vous présenterez :

- les objectifs,
- la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
- le déroulement envisagé,
- les supports et outils utilisés notamment numériques,
- vos propositions en matière d'évaluation,
- les transversalités que vous envisagez,
- les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

Sujet 3

CAPET EXTERNE/CAFEP D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2012

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Leçon sur programme

Coefficient 3

Préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)

Rappel de la définition de l'épreuve : *dans un cadre pédagogique et un contexte d'enseignement donnés, le candidat présente, dans l'option choisie, un projet de séquence pédagogique, intégrée dans une progression (leçon, séance de travaux dirigés, etc.) La présentation est suivie d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est invité à justifier ses choix d'ordre didactique et pédagogique.*

Vous avez la responsabilité de l'enseignement « Étude et veille des marchés étrangers » en classe de Première année de Section de Technicien Supérieur en Commerce International

Le contexte pédagogique est le suivant :

Lycée polyvalent composé de 1000 élèves et de 65 étudiants en BTS CI (seul BTS de l'établissement qui a mis en place la modularisation à la rentrée 2012 sur la base du référentiel de formation organisé par modules)

L'établissement est situé en banlieue parisienne, dans l'académie de Versailles.

Vous avez 35 étudiants en 1^{ère} année : 23 étudiants sont titulaires d'un baccalauréat STG spécialité mercatique, les autres étudiants sont titulaires d'un baccalauréat général (principalement ES). Les étudiants se sont engagés dans cette section par goût de l'action et du concret et ont des difficultés lors de la conceptualisation.

Outre l'enseignement d'Étude et veille des marchés étrangers, vous assurez aussi le cours d'Informatique commerciale.

Vous avez rejoint l'équipe pédagogique de la section à la rentrée dernière.

Vos collègues ont mis en place depuis de nombreuses années un partenariat avec les Conseillers du Commerce Extérieur Français du bassin de formation et réalisent chaque année un voyage d'études fin octobre dans un pays de l'Union Européenne.

La séance, en classe entière, a lieu début novembre.

Vous présenterez un projet de séquence pédagogique sur le thème suivant :

L'étude sectorielle

En vous appuyant sur les ressources mises à votre disposition, vous présenterez :

- les objectifs,
- la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
- le déroulement envisagé,
- les supports et outils utilisés notamment numériques,
- vos propositions en matière d'évaluation,
- les transversalités que vous envisagez,
- les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

Sujet 4

Option « marketing »
Session 2012

EPREUVE ORALE D'ADMISSION
Leçon sur programme

Coefficient 3

Préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)

Rappel de la définition de l'épreuve : *Dans un cadre pédagogique et un contexte d'enseignement donnés, le candidat présente, dans l'option choisie, un projet de séquence pédagogique, intégrée dans une progression (leçon, séance de travaux dirigés, etc.). La présentation est suivie d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est invité à justifier ses choix d'ordre didactique et pédagogique.*

Vous avez la responsabilité de l'enseignement de Management et Gestion de l'Unité Commerciale en classe de Première année de Section de Technicien Supérieur en Management des Unités Commerciales. Le contexte pédagogique est le suivant :

Effectif : 32 étudiants (16 filles et 16 garçons) dont la moitié a suivi, l'année scolaire précédente, les cours en classe de terminale STG spécialité Mercatique. Les autres étudiants sont majoritairement issus de la série économique (ES). Trois d'entre eux sont titulaires d'un baccalauréat professionnel (commerce et vente). L'utilisation des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) a permis de constater à l'occasion de cours précédents un meilleur apprentissage de différentes notions ou techniques ; et un renforcement accru de l'intérêt des apprenants.

Vous présenterez un projet de séquence pédagogique sur le thème suivant :

Les méthodes de prévision

En vous appuyant sur les ressources mises à votre disposition, vous présenterez :

- Les objectifs,
- La place de la séquence dans votre progression pédagogique,
- Le déroulement envisagé,
- Les supports et outils utilisés notamment numériques,
- Vos propositions en matière d'évaluation,
- Les transversalités que vous envisagez,

Les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

Annexe 4 : Exemples de sujets de la première partie de l'épreuve sur dossier

Exemple 1

<p style="text-align: center;">CAPET EXTERNE D'ÉCONOMIE ET GESTION Option « marketing » Session 2012 ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION Épreuve sur dossier Coefficient 3 Préparation : 1 heure 30 minutes Durée de l'épreuve : 1 heure Partie 1 « Soutenance de dossier suivie d'un entretien avec le jury » : Présentation 20 minutes maximum ; entretien 20 minutes</p>
--

L'épreuve porte sur l'exploitation de votre dossier.

Elle consiste à produire et à présenter au jury :

Une ressource pédagogique

ou

Un support d'évaluation

Dans le cadre suivant :

Niveau et type de classe : BTS Négociation et relation client Enseignement : Gestion de clientèle Thème : gestion de l'offre produits/services
--

Vous devez choisir dans votre dossier le ou les éléments que vous souhaitez exploiter, justifier vos choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier si besoin d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

NB : Il s'agit de didactiser une situation vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une leçon.

Extrait du programme ou du référentiel :

S 44 – L'adaptation des solutions commerciales aux cibles prospects/clients	Montrer le rôle du vendeur dans son application concrète sur le terrain face à une clientèle professionnelle (B to B) ou à une clientèle de particuliers (B to C) concernant une offre de produit et/ou de service.
S 44.1 Les orientations stratégiques - Stratégies d'entreprise - Place de la vente dans la stratégie de l'entreprise - Plan d'action commerciale	Présenter les différentes composantes du plan d'action commerciale de son entreprise. Adapter ou faire adapter chacune des composantes à la spécificité de sa cible. Evaluer la stratégie marketing de ses clients
S 44.2 Détermination et gestion de l'offre produits/services - Définition et évolution - Éléments de différenciation de l'offre - Formalisation de la solution commerciale	Analyser principalement les éléments physiques, la disponibilité, les services associés, le cycle de vie, le positionnement, la marque, la gamme.

Exemple 2

CAPET EXTERNE D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2012

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve sur dossier

Coefficient 3

Préparation : 1 heure 30 minutes

Durée de l'épreuve : 1 heure

Partie 1 « Soutenance de dossier suivie d'un entretien avec le jury » :

Présentation 20 minutes maximum ; entretien 20 minutes

L'épreuve porte sur l'exploitation de votre dossier. Elle consiste à produire et à présenter au jury :

Une ressource pédagogique

ou

Un support d'évaluation

Dans le cadre suivant :

Niveau et type de classe : BTS Négociation et relation client

Enseignement : Droit

Thème : Les relations contractuelles entre partenaires privés

Vous devez choisir dans votre dossier le ou les éléments que vous souhaitez exploiter, justifier vos choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier si besoin d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

NB : Il s'agit de didactiser une situation vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une leçon.

Extrait du programme ou du référentiel :

<p><u>321 - Les relations contractuelles entre partenaires privés</u></p> <p>Conditions de validité des contrats passés entre professionnels (321-1)</p> <p>Négociation : processus et représentation (321-2)</p> <p>Loi contractuelle : clauses particulières, exécution, évolution, résiliation, résolution (321-3)</p>	<p><i>Les contrats entre professionnels relèvent du droit général des contrats mais présentent des spécificités. En particulier, la force du principe de l'autonomie de volonté s'amoindrit, d'autres principes fondateurs peuvent être sollicités : égalité, équilibre, loyauté, par exemple.</i></p> <p>-Les contrats conclus entre professionnels le sont rarement en un seul moment. Les enjeux étant importants, la conclusion du contrat est souvent précédée d'une longue période de négociation ponctuée d'accords préparatoires dont il convient de qualifier la nature juridique.</p> <p>-Les relations contractuelles entre professionnels conduisent parfois à différencier la personne juridique qui s'engage et le signataire du contrat, ce que permet la technique de la représentation juridique.</p> <p>-La multiplication des échanges conduit à standardiser les clauses des contrats mais laisse aux parties une marge de créativité contractuelle. Le législateur et le juge sont amenés à intervenir de plus en plus fréquemment pour encadrer cette créativité.</p> <p>L'aménagement du contrat en matière d'exécution et d'évolution permet de garantir la pérennité de la relation. dans le cadre des objectifs de l'entreprise. Dans certains cas, la rupture de la relation peut s'imposer.</p> <p><i>Compétences :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Qualifier une situation précontractuelle ou contractuelle- Apprécier l'opportunité, la validité et les effets juridiques d'arrangements contractuels- Rédiger et/ou adapter tout ou partie d'un contrat
---	---

Exemple 3

CAPET EXTERNE D'ÉCONOMIE ET GESTION
Option « marketing »
Session 2012
ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION
Épreuve sur dossier
Coefficient 3
Préparation : 1 heure 30 minutes
Durée de l'épreuve : 1 heure

Partie 1 « Soutenance de dossier suivie d'un entretien avec le jury » :

Présentation 20 minutes maximum ; entretien 20 minutes

L'épreuve porte sur l'exploitation de votre dossier. Elle consiste à produire et à présenter au jury :

Une ressource pédagogique

ou

Un support d'évaluation

Dans le cadre suivant :

Niveau et type de classe : BTS Commerce international
Enseignement : Management des entreprises
Thème : La politique d'innovation

Vous devez choisir dans votre dossier le ou les éléments que vous souhaitez exploiter, justifier vos choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier si besoin d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

NB : Il s'agit de didactiser une situation vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une leçon.

Extrait du programme ou du référentiel :

4.2 Optimiser les ressources technologiques et la connaissance - L'organisation de la production - La politique d'innovation - Le management des connaissances	-En matière de technologie et d'organisation de la production, l'entreprise doit réaliser des choix stratégiques différents selon sa taille, ses ressources, la nature de son activité et son environnement. -Pour s'assurer un avantage concurrentiel, l'entreprise doit optimiser la gestion de son patrimoine technologique et réduire la durée du processus d'innovation. Cette politique intègre notamment la recherche-développement et la gestion des brevets. La conservation des connaissances et des compétences, leur collecte et leur diffusion sont un défi technique et managérial pour les entreprises. La localisation des différents experts dans l'entreprise, le partage des savoirs et des compétences visent à constituer une mémoire de l'entreprise contribuant durablement à sa compétitivité. <i>Compétences attendues :</i> - Justifier le choix d'organisation de la production d'une entreprise ; - Analyser les enjeux et les modalités d'une politique d'innovation ; - Analyser les enjeux et les modalités d'une politique de management des connaissances.
--	--

Exemple 4

CAPET EXTERNE D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2012

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve sur dossier

Coefficient 3

Préparation : 1 heure 30 minutes

Durée de l'épreuve : 1 heure

Partie 1 « Soutenance de dossier suivie d'un entretien avec le jury » :

Présentation 20 minutes maximum ; entretien 20 minutes

L'épreuve porte sur l'exploitation de votre dossier. Elle consiste à produire et à présenter au jury :

Une ressource pédagogique

ou

Un support d'évaluation

Dans le cadre suivant :

Niveau et type de classe : BTS Négociation et Relation Client

Enseignement : MERCATIQUE

Thème : La fixation du prix

Vous devez choisir dans votre dossier le ou les éléments que vous souhaitez exploiter, justifier vos choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier si besoin d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

NB : Il s'agit de didactiser une situation vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une leçon.

Extrait du programme ou du référentiel :

<p>S 44 – L'adaptation des solutions commerciales aux cibles prospects/clients</p> <p><u>S 44.1 Les orientations stratégiques</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Stratégies d'entreprise- Place de la vente dans la stratégie de l'entreprise- Plan d'action commerciale <p><u>S 44.2 Détermination et gestion de l'offre produits/services</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Définition et évolution- Éléments de différenciation de l'offre- Formalisation de la solution commerciale <p><u>S 44.3 La fixation du prix</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Fixation : coût, valeur- Techniques de fixation des prix (offre, demande, tarification différenciée)	<p>Montrer le rôle du vendeur dans son application concrète sur le terrain face à une clientèle professionnelle (B to B) ou à une clientèle de particuliers (B to C) concernant une offre de produit et/ou de service.</p> <ul style="list-style-type: none">- Présenter les différentes composantes du plan d'action commerciale de son entreprise. Adapter ou faire adapter chacune des composantes à la spécificité de sa cible. Evaluer la stratégie mercatique de ses clients- Analyser principalement les éléments physiques, la disponibilité, les services associés, le cycle de vie, le positionnement, la marque, la gamme.- À partir des notions de gestion commerciale, mise en évidence de la place du prix dans l'offre commerciale
--	---

Annexe 5 : Exemple de sujets deuxième partie de l'épreuve sur dossier

Sujet 1

CAPET EXTERNE D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2012

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve sur dossier
Coefficient 3

Préparation : 1 heure 30 minutes

Durée de l'épreuve : 1 heure

Partie 2 « Agir en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable » :

Présentation 10 minutes ; entretien 10 minutes

Thème : Rétention des notes

Référence à l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

Capacité :

Le professeur est capable de se situer dans la hiérarchie de l'institution scolaire.

Attitude :

Agir de façon éthique et responsable conduit le professeur à intégrer, dans l'exercice de sa fonction, ses connaissances sur ses devoirs de fonctionnaire.

Présentation de la situation :

Vous êtes professeur principal dans une classe de 1^{ère} STG particulièrement difficile cette année. Lors d'une réunion d'équipe pédagogique en vue de préparer le conseil de classe, tout le monde est unanime : « la classe est exaspérante et l'administration ne fait rien ». Pour montrer leur mécontentement, plusieurs collègues envisagent la rétention des notes et des appréciations mais aussi de ne pas siéger au conseil de classe.

Question :

Après avoir analysé la situation ci-dessus, précisez l'attitude que vous adopteriez.

Sujet 2

CAPET EXTERNE D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2012

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve sur dossier

Coefficient 3

Préparation : 1 heure 30 minutes

Durée de l'épreuve : 1 heure

Partie 2 « Agir en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable » :

Présentation 10 minutes ; entretien 10 minutes

Thème : Comportement en classe

Référence à l'arrêté du 19 décembre 2006, repris par l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

Attitude :

Agir de façon éthique et responsable conduit le professeur à intégrer, dans l'exercice de sa fonction, ses connaissances sur ses devoirs de fonctionnaire.

Présentation de la situation :

Vous enseignez dans une classe de première de la série STG dans un lycée situé en zone sensible. Malgré l'interdiction générale et vos remarques réitérées, un élève continue d'utiliser son téléphone portable pendant vos cours. Il refuse de vous obéir revendiquant ce qu'il appelle son droit à la « liberté d'expression ».

Question :

Après avoir analysé la situation ci-dessus, précisez l'attitude que vous adopterez.

Sujet 3

Option « marketing »
Session 2012

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve sur dossier
Coefficient 3

Préparation : 1 heure 30 minutes
Durée de l'épreuve : 1 heure

Partie 2 « Agir en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable » :

Présentation 10 minutes ; entretien 10 minutes

Thème : Handicap et discrimination

Référence à l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

Connaissances :

Le professeur connaît les valeurs de la république et les textes qui les fondent : liberté, égalité, fraternité ; laïcité ; refus de toutes les discriminations ; mixité ; égalité entre les hommes et les femmes

Capacités :

Le professeur est capable :

- . De se faire respecter et utiliser la sanction avec discernement et dans le respect du droit.
- . De repérer les signes traduisant les difficultés spécifiques des élèves

Attitude :

Agir de façon éthique et responsable conduit le professeur à faire comprendre et partager les valeurs de la république.

Présentation de la situation :

Vous êtes professeur dans une classe de première STG qui accueille un jeune handicapé physique. Celui-ci se déplace en fauteuil. Lors d'un cours sur la protection sociale, un de vos élèves s'en prend ouvertement à l'élève handicapé en se moquant de lui et en estimant « qu'il est une charge pour l'Etat et pour la classe ». Cette « prise de position » est suivie d'une approbation bruyante de la part de quelques autres élèves de la classe.

Question :

Après avoir analysé la situation ci-dessus, présentez l'attitude que vous adopteriez.

Sujet 4

CAPET EXTERNE D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2012

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve sur dossier

Coefficient 3

Préparation : 1 heure 30 minutes

Durée de l'épreuve : 1 heure

Partie 2 « Agir en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable » :

Présentation 10 minutes ; entretien 10 minutes

Thème : Fraude en classe

Référence à l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

Capacités :

Le professeur est capable de se faire respecter et utiliser la sanction avec discernement et dans le respect du Droit.

Attitude :

Agir de façon éthique et responsable conduit le professeur à respecter, à sensibiliser et faire respecter les droits et devoirs en matière d'usage du numérique dans la société de l'information.

Présentation de la situation :

Vous êtes professeur dans une classe de S.T.S.

Au moment de corriger un devoir sur table portant sur un sujet d'annales, vous vous rendez compte qu'une copie d'un de vos étudiants présente d'importantes similitudes avec le corrigé officiel disponible sur Internet. Vous envisagez de sous-noter la copie pour sanctionner ce comportement.

Question :

Après avoir analysé la situation ci-dessus, présentez l'attitude que vous adopteriez.

Annexe 6 : Liste des membres du jury

Nom	Prénom	Statut
VINARD	Pierre	Président
JULLIEN	Christine	Vice-présidente
LAGEDAMON	David	Vice-président
ADAM	Karine	Enseignant
ALBALADEJO	PASCALE	Enseignant
ALEXIS	Catherine	Enseignant
ALEXIS	Catherine	Enseignant
ALMINOFF	Alexandra	Enseignant
BATHELOT	Bertrand	Enseignant
BORIES	Muriel	Enseignant
BOUGAREL	Fabrice	Enseignant
BOUTEZ	Marc	Enseignant
BRAHIMI	Nathalie	Enseignant
CHENAULT	Véronique	Enseignant
COÏC	Bernard	Enseignant
DE GOEDE	Eric	Enseignant
DEPINAY	Marielle	Enseignant
DERESSE	Julien	Enseignant
ELOY	Philippe	Enseignant
ESTRAT	Pascal	Enseignant
FERMAS	Isabelle	Enseignant
FORAY	Bruno	Enseignant
FRIBOURG	Marion	Enseignant
GARNIER	laurence	Enseignant
GRAZIANI	Michelle	Enseignant
GUICHARD	Ghislaine	Enseignant
HUTIN	Cécile	Enseignant
JACQUET	Stéphane	Enseignant
JEANNE	Morgan	Enseignant
KERADEC	Pascale	Enseignant
LAIGLE	Patricia	Enseignant

LAUER	Carine	Enseignant
LE COËNT-GUIGUE	Catherine	Enseignant
LE GRAND	Nadia	Enseignant
LEGALL	Jean Armel	Chef d'établissement
MAGDELENAT	Philippe	Enseignant
MANSENCAL	Céline	Enseignant
MARSOLLIER	Francine	Enseignant
MARTIN	Béatrice	Enseignant
MEYNARD	Jean Louis	Enseignant
MONTIBERT	Annick	Enseignant
PETIT	Patrice	Enseignant
PEYREL	Pierre	Enseignant
PIROUELLE	Adeline	Enseignant
POMMERY	Philippe	Enseignant
PONS	Jacques	Enseignant
PORTES	Catherine	Enseignant
POTEAUX	Christelle	Enseignant
QUISPE	Anne	Enseignant
RENARD	Valérie	Enseignant
REVIRE	Thierry	Enseignant
ROCHE PILLAY	Nicole	Enseignant
ROQUIGNY	Anne	Enseignant
RUAN	Christine	Enseignant
SCHNEIDER	Pierre	Enseignant
SCLEVE	Nachoua	Enseignant
THOMAS	Thomas	Enseignant
TINE	Jean-Claude	Enseignant
TURBE	Dominique	Enseignant
WAUQUIER	Vincent	Enseignant
WEIGERT	Jean-Pierre	Chef d'établissement
WURSTER	Véronique	Enseignant
ZIAR	Mohamed	Enseignant